

**GAZIFÈRE INC.**

**FERMETURE DES LIVRES 2015**

**Rapport annuel**

**PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2015**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1.0 SECTEUR RÉSIDENTIEL</b>	<b>4</b>
1.1 Trousse d'économie d'eau chaude (abaissement de la température du chauffe-eau)	4
<b>2.0 SECTEUR SOCIOCOMMUNAUTAIRE</b>	<b>6</b>
2.1 Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire – volets étude et installation	6
2.2 Supplément MFR – volets résidentiel et commercial	8
<b>3.0 SECTEUR COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (C&amp;I)</b>	<b>9</b>
3.1 Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	9
3.2 Appui aux initiatives – volets Optimisation énergétique des bâtiments et Aide à l'implantation	10
3.3 Chaudière à condensation	12
3.4 Unité de chauffage infrarouge	13
3.5 Thermostats programmables	14
<b>4.0 Tronc commun</b>	<b>15</b>
4.1 Gestion et communications	15

## INTRODUCTION

Le rapport annuel présente la justification des écarts volumétriques et budgétaires importants entre les données prévisionnelles approuvées et les résultats réels obtenus des programmes composant le **Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) 2015-2016** de Gazifère présenté dans le cadre du dossier R 3884-2014 à la pièce GI-19, document 1.

Les données prévisionnelles, tant au niveau des économies volumétriques que de la rentabilité, correspondent aux données établies à la suite de la décision D-2014-204 de la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans le cadre du dossier R-3884-2014, pièce GI-19, document 1.2, pages 1 et 2.

Les économies volumétriques réelles correspondent quant à elles aux économies établies suite à l'exercice d'évaluation réalisé par la firme Dunsky Expertise en énergie (« Dunsky ») dont les conclusions sont présentées à la pièce GI-10, document 1.2.

Afin de faciliter la compréhension des écarts et d'effectuer plus facilement le parallèle entre les données, Gazifère fournit des explications et présente un tableau comparatif qui identifie, pour chaque programme, les écarts volumétriques entre :

- **Les économies nettes annuelles totales prévues (m<sup>3</sup>)** (*multiplication des participants et des économies prévues selon les cas-types établis à la suite de la décision D-2014-204*);
- **Les économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky** (*multiplication du nombre de participants réels et des économies réelles déterminées par Dunsky*).

## SOMMAIRE

Le PGEÉ 2015 a atteint 50 % des objectifs volumétriques prévus au dossier tarifaire 2015. Les économies d'énergie réelles sont de 120 232 m<sup>3</sup> par rapport à des prévisions de 240 435 m<sup>3</sup>. Les dépenses sont de 139 976 \$, ce qui correspond à 49 % du budget total prévu.

Dans le secteur résidentiel, seul le programme **Trousse d'économie d'eau chaude – volet abaissement de la température du chauffe-eau** a obtenu des économies d'énergie, représentant 58 % des prévisions pour ce secteur soit 23 009 m<sup>3</sup>. En 2015, il s'agit du seul programme destiné à la clientèle résidentielle puisque l'offre de programmes vise principalement la clientèle à faible revenu (3 programmes sur 4 s'adressent aux ménages à faible revenu). Considérant que le programme **Trousse d'économie d'eau chaude – volet**

*abaissement de la température du chauffe-eau* n'offre aucune aide financière aux participants et qu'aucun ménage à faible revenu n'a adhéré à l'offre de Gazifère, les dépenses du secteur résidentiel sont nulles.

Dans le secteur commercial et institutionnel (C&I), les économies totales réelles sont également inférieures aux prévisions et atteignent 49 % de l'objectif initial, représentant 97 223 m<sup>3</sup>. Le programme **Appui aux initiatives** a généré à lui seul 67 % des économies d'énergie de ce secteur avec ses 65 008 m<sup>3</sup> économisés.

Les dépenses du secteur C&I sont de 61 931 \$, représentant 50% du budget autorisé. En 2015, Gazifère s'est assurée de respecter les enveloppes budgétaires dédiées à chaque programme, une décision qui aura eu pour impact de limiter les dépenses de ce secteur. En effet, une demande requérant des dépenses supérieures au budget a été reçue pour le programme **Appui aux initiatives** – volet *Aide à l'implantation* et Gazifère a refusé cette demande.

Secteur	Économies annuelles prévues (m3) <sup>1</sup>	nettes totales	Économies annuelles réelles calculées par Dunsky	nettes totales par	%
Résidentiel	39 982		23 009		58 %
C&I	200 453		97 223		49 %
<b>Total</b>	<b>240 435</b>		<b>120 232</b>		<b>50 %</b>

## 1.0 SECTEUR RÉSIDENTIEL

### 1.1 Trousse d'économie d'eau chaude (abaissement de la température du chauffe-eau)

#### *Taux de participation*

Pour l'année 2015, 442 clients ont bénéficié de ce programme, ce qui représente 57 % des participants prévus. Si le résultat affiche un écart notable avec la prévision, c'est que la projection avait été définie de manière erronée.

En effet, pour identifier le nombre de participants à ce programme, Gazifère s'est appuyée sur le nombre d'additions de clients prévues dans le marché de la nouvelle construction résidentielle ainsi que sur le nombre de conversions

<sup>1</sup> Correspond aux économies nettes annuelles totales prévues pour l'ensemble des programmes approuvées par la décision D-2014-204.

résidentielles prévues au cours de l'année 2015. Or, une portion de ce nombre de clients correspondait à des clients procédant à l'installation de chauffe-eau sans réservoir. Considérant que les chauffe-eau sans réservoir ne disposent pas d'un réservoir qui maintient l'eau à une certaine température, Gazifère n'effectue pas d'ajustement à la baisse de la température de ces chauffe-eau. Conséquemment, ce type d'installation n'aurait pas dû être inclus dans la projection des années 2015 et 2016<sup>2</sup>.

Par ailleurs, en 2015, l'adéquation du nombre de conversions résidentielles et d'additions de clients résidentiels affiche une baisse combinée de 2.3 %. Ce résultat aura nécessairement eu un effet à la baisse sur le nombre de participants à ce programme.

### **Économies volumétriques**

Dans la décision D-2015-120, « *La Régie prend acte des résultats du programme Abaissement de la température du chauffe-eau présentés au rapport annuel 2014, mais juge qu'il y a une surestimation potentielle des économies de ce programme, qui devra être évaluée aux fins de la fermeture réglementaire 2015.* »

À cet égard, Gazifère a veillé à ce que l'évaluation des économies réelles du PGEÉ 2015 conduite par Dunsky inclus le programme d'abaissement de la température du chauffe-eau.

Considérant le taux de participation et la révision à la baisse des économies unitaires proposée par Dunsky, Gazifère n'a atteint que 66 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme.

Programme	Économies nettes annuelles prévues (m3)	Économies nettes annuelles réelles calculées par Dunsky	%
Abaissement de la température du chauffe-eau	34 788	23 009	66 %

<sup>2</sup> L'objectif de participation de l'année 2016 a été défini selon les mêmes paramètres. Un écart est à prévoir dans les résultats de fin d'année 2016.

## **Budget**

Gazifère n'alloue aucune aide financière dans le cadre de ce programme.

## **2.0 SECTEUR SOCIOCOMMUNAUTAIRE**

### **2.1 Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire – volets étude et installation**

#### ***Taux de participation***

Depuis son introduction dans l'offre de programmes de Gazifère, en 2011, les efforts pour favoriser la participation de la clientèle à faible revenu à la réalisation d'économies d'énergie ont été nombreux.

À maintes reprises, Gazifère a proposé des améliorations visant à produire des résultats pour ce programme. Parmi ceux-ci, notons la conception d'une stratégie de communication destinée spécifiquement à la clientèle MFR, la consultation de nombreux organismes œuvrant auprès de la clientèle à faible revenu, l'introduction d'une offre clé en main en collaboration avec un entrepreneur certifié et la révision à la hausse de l'aide financière offerte.

Malgré tous ces efforts, l'adhésion de la clientèle à ce programme n'est pas au rendez-vous. Au fil des années, plusieurs raisons ont été évoquées par les clients dont la priorisation d'autres travaux de rénovation, l'absence d'un budget pour engager les dépenses, la satisfaction actuelle des occupants à l'égard de leurs besoins en eau chaude et le manque d'intérêt des membres du conseil d'administration.

Dans le cadre de sa décision D-2014-204, la Régie, parlant du programme **Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire**, « ... demande à Gazifère de proposer d'autres programmes destinés aux MFR puisque ce dernier programme démontre un certain étiolement dans les bénéficiaires générés. »<sup>3</sup>.

Dans la décision D-2015-120, la Régie prend acte de l'offre clé en main mise sur pied par Gazifère, mais « ... constate, encore une fois, que ce programme, sous

---

<sup>3</sup> D-2014-204, R-3884-2014, Phase 3, page 63.

quelque forme qu'il soit présenté, ne suscite pas l'engouement des participants potentiels. »<sup>4</sup>

Avec un seul participant au volet *Étude* en 5 ans, Gazifère ne peut que partager l'avis de la Régie sur ce programme et entreprendre les démarches nécessaires pour explorer d'autres opportunités d'économies d'énergie destinées à sa clientèle à faible revenu. Gazifère a d'ailleurs confié à Dunsky un mandat visant à identifier les programmes potentiels pour la clientèle à faible revenu. Gazifère entend effectuer un suivi de cette démarche dans le cadre du prochain PGEÉ qu'elle soumettra à la Régie.

### **Économies volumétriques**

Considérant l'absence de participants et donc l'absence d'économies d'énergie pour les deux volets de ce programme, il n'y a eu aucune révision des économies unitaires prévues selon le PGEÉ 2015plan.

Programme	Économies nettes annuelles prévues (m3) totales	Économies nettes annuelles réelles calculées par Dunsky totales	%
Récupérateur de chaleur des eaux de douche - volet étude	0	S. O.	-
Récupérateur de chaleur des eaux de douche – volet installation	4 817	S. O.	-

### **Budget**

Puisqu'aucun client de Gazifère ne s'est prévalu de l'offre, le programme n'affiche aucune dépense associée à l'octroi d'aides financières.

De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2015 en prévision d'une participation au programme en 2016.

<sup>4</sup> D-2015-120, R-3924-2015, Phases 1 et 2, page 29.

## 2.2 Supplément MFR – volets résidentiel et commercial

### *Taux de participation*

En 2015, le service de l'efficacité énergétique de Gazifère aura eu à composer avec plusieurs impondérables dont le départ en congé de maladie d'un employé, la mise en place d'une nouvelle structure pour la gestion des budgets, l'embauche d'une nouvelle firme de consultation, la préparation d'un dossier traitant de la nouvelle approche pour évaluer la rentabilité des interventions en efficacité énergétique ainsi que de l'établissement des règles visant à limiter les dépassements budgétaires et finalement, la réduction du nombre d'heures de travail dédiées à la gestion du service pour la deuxième moitié de l'année (passant d'un employé à temps complet à un employé à temps partiel).

Ainsi, contrairement à ce qui était prévu dans le cadre du PGEÉ 2015 et 2016 de Gazifère, le programme **Supplément MFR – volets résidentiel et commercial** n'a pas été offert à la clientèle en 2015. Néanmoins, beaucoup de travail a été accompli en 2015 afin de favoriser une intégration du programme à l'offre en efficacité énergétique de l'année 2016, tel que la recherche d'un organisme pour valider le revenu des participants, la rédaction des textes destinés au site web, la rédaction des formulaires de participations et des lettres de sollicitation, l'obtention d'un avis légal sur la démarche envisagée, etc.. Ce faisant, Gazifère entend être en mesure d'offrir le programme à sa clientèle à compter du mois de juin 2016.

### *Économies volumétriques*

Considérant l'absence de participants dans le volet résidentiel et donc l'absence d'économies d'énergie pour ce programme, il n'y a eu aucune révision des économies unitaires prévues selon le PGEÉ 2015.

Dans le cadre du volet commercial, aucune économie d'énergie n'était prévue puisque celles-ci, rappelons-le, seront comptabilisées dans les programmes réguliers.



Programme	Économies annuelles prévues (m3)	nettes totales	Économies annuelles réelles calculées par Dunsky	nettes totales	%
Supplément MFR résidentiel	378		S. O.		-
Supplément MFR commercial	0		S. O.		-

### ***Budget***

Puisque le programme n'était pas offert en 2015, le programme n'affiche aucune dépense associée à l'octroi d'aides financières.

De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2015 en prévision d'une participation au programme en 2016.

## **3.0 SECTEUR COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (C&I)**

### **3.1 Chauffe-eau efficace (petit réservoir)**

#### ***Taux de participation***

Pour l'année 2015, 11 clients représentant l'installation de 13 chauffe-eau ont bénéficié de ce programme, ce qui correspond à 65 % des participants prévus (le nombre de participants étant relié au nombre de chauffe-eau installés).

Au cours de cette même année, Gazifère a observé une baisse combinée de 7 % du nombre de conversions et d'additions de clients dans le secteur commercial. Cette donnée contribue à expliquer l'écart observé dans ce programme qui s'adresse à une niche de clients bien spécifique, soit aux clients commerciaux qui optent pour des chauffe-eau avec petit réservoir (type résidentiel).

## **Économies volumétriques**

Considérant le taux de participation et la révision à la baisse des économies unitaires proposée par Dunsky, Gazifère n'a atteint que 35 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme.

Programme	Économies annuelles prévues (m3)	nettes totales	Économies annuelles réelles calculées par Dunsky	nettes totales	%
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	1 840		651		35 %

## **Budget**

Gazifère n'alloue aucune aide financière dans le cadre de ce programme.

## **3.2 Appui aux initiatives – volets *Optimisation énergétique des bâtiments* et *Aide à l'implantation***

### ***Taux de participation***

Pour l'année 2015, 2 clients ont bénéficié du *volet Optimisation énergétique* et 1 client a participé au *volet Aide à l'implantation* de ce programme. Dans les deux cas, l'objectif de participation a été atteint à 50 %.

Considérant qu'en 2015 Gazifère n'acceptait aucune demande d'aide financière qui engendrait un écart avec son budget, les aides financières de ce programme ont été attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ce faisant, en 2015, la participation de la clientèle au programme a été limitée.

L'établissement de nouvelles règles pour gérer les dépassements budgétaires dans le cadre du dossier R-3924-2015 et la révision prochaine des cas-type des programmes (en prévision de l'élaboration du prochain PGEÉ) devraient permettre de mieux satisfaire à la demande de la clientèle ainsi qu'à la préoccupation de la Régie en matière de respect des budgets d'aides financières octroyés.

## Économies volumétriques

Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2011-186, dossier R-3758-2011, les économies réelles créditées à ce programme n'incluent que les volumes pour lesquels Gazifère a obtenu une confirmation écrite d'implantation des mesures de la part des clients.

À lui seul, ce programme aura permis de générer des économies de gaz naturel de 65 008 m<sup>3</sup>, soit 67 % des économies d'énergie du secteur C&I.

Programme	Économies annuelles prévues (m3)	nettes totales	Économies annuelles réelles calculées par Dunsky	nettes totales	%
Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique	44 168		49 163		111 %
Appui aux initiatives – volet Aide à l'implantation	15 000		15 845		106 %

## Budget

Dans le cadre de ce programme, les dépenses d'aides financières correspondent aux montants réels d'aides financières versées.

L'aide financière offerte pour le volet *Optimisation énergétique des bâtiments* est de 0.25 \$ du m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé, jusqu'à concurrence de 70 % du coût de la mesure ou de 20 000 \$<sup>5</sup>. Pour les participants au volet *Aide à l'implantation*, Gazifère offre une aide financière de 0.25 \$ du m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé jusqu'à concurrence de 50 % du coût de la mesure ou de 10 000 \$.

---

<sup>5</sup> En 2015, Gazifère n'acceptait aucune demande d'aide financière qui engendrait un écart avec son budget. Conséquemment, pour le volet *Optimisation énergétique des bâtiments*, l'aide financière maximale était de 14 000 \$. Pour le volet *Aide à l'implantation*, l'aide financière maximale était de 5 508 \$.

En 2015, les dépenses d'aides financières pour le *volet Appui aux initiatives* s'élèvent à 14 000 \$, ce qui représente 100 % du budget prévu.<sup>6</sup>

Les dépenses d'aides financières pour le *volet Aide à l'implantation* s'élèvent à 5 282 \$, ce qui représente 96 % du budget prévu<sup>7</sup>.

De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2015 en prévision d'une participation à ce programme en 2016.

### 3.3 Chaudière à condensation

#### *Taux de participation*

Pour l'année 2015, 7 clients, représentant l'installation de 11 chaudières, ont bénéficié de ce programme, ce qui correspond à 92 % des participants prévus (le nombre de participants étant relié au nombre de chaudières installées).

#### *Économies volumétriques*

Considérant le taux de participation et la révision à la baisse des économies unitaires proposée par Dunsky, Gazifère n'a atteint que 26 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme.

Programme	Économies annuelles prévues (m3)	nettes totales	Économies annuelles réelles calculées par Dunsky	nettes totales	%
Chaudière à condensation	87 520		22 736		26 %

#### *Budget*

Dans le cadre de ce programme, les dépenses d'aides financières correspondent aux montants réels d'aides financières versées.

<sup>6</sup> Il est à noter que l'un des deux participants qualifiés à ce volet a reçu une aide financière inférieure au montant pour lequel le projet était admissible afin de respecter le budget octroyé pour ce volet de programme.

<sup>7</sup> Il est à noter qu'un participant dans le cadre de ce volet de programme n'a pas obtenu d'aide financière de Gazifère puisque la demande excédait le budget disponible.

L'aide financière offerte dans ce programme varie entre 900 et 10 000 \$ et est attribuée selon le nombre de BTU, la marque et le modèle de l'appareil installé.

En 2015, les dépenses d'aides financières de ce programme s'élevèrent à 32 650 \$, ce qui représente 53 % du budget prévu.

De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2015 en prévision d'une participation à ce programme en 2016.

### 3.4 Unité de chauffage infrarouge

#### *Taux de participation*

Pour l'année 2015, aucun client ne s'est prévalu de l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme.

Gazifère a entrepris un exercice de consultation avec différents installateurs dans le marché commercial afin de valider la perception de ces derniers à l'égard de ce programme ainsi que le potentiel de cette mesure dans la région. Les conclusions de cet exercice permettront à Gazifère d'adapter ses efforts de commercialisation en 2016 et d'effectuer un suivi sur la pertinence de maintenir ou non ce programme dans le cadre du prochain PGEE.

#### *Économies volumétriques*

Considérant l'absence de participants et donc l'absence d'économies d'énergie pour ce programme, il n'y a eu aucune révision des économies unitaires prévues selon le PGEE 2015.

Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles réelles calculées par Dunsky	%
Unité de chauffage infrarouge	9 182	S. O.	-

## ***Budget***

Puisqu'aucun client de Gazifère ne s'est prévalu de l'offre, ce programme n'affiche aucune dépense associée à l'octroi d'aides financières.

De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2015 en prévision d'une participation à ce programme en 2016.

## **3.5 Thermostats programmables**

### ***Taux de participation***

Pour l'année 2015, 2 clients représentant l'installation de 16 thermostats ont bénéficié de ce programme, ce qui correspond à 32 % des participants prévus (le nombre de participants étant lié au nombre de thermostats installés).

Au même titre que pour le programme **Unité de chauffage infrarouge**, Gazifère a entrepris un exercice de consultation avec différents installateurs dans le marché commercial afin de valider la perception de ces derniers à l'égard de ce programme ainsi que le potentiel de cette mesure dans la région. Les conclusions de cet exercice permettront à Gazifère d'adapter ses efforts de commercialisation en 2016 et d'effectuer un suivi sur la pertinence de maintenir ou non ce programme dans le cadre du prochain PGEÉ.

### ***Économies volumétriques***

Considérant le taux de participation et la révision à la baisse des économies unitaires proposée par Dunsy, Gazifère n'a atteint que 6 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme.

<b>Programme</b>	<b>Économies nettes annuelles prévues (m3)</b>	<b>Économies nettes annuelles réelles calculés par Dunsy</b>	<b>%</b>
<b>Thermostat programmable</b>	36 435	2 179	6 %

## ***Budget***

En 2015, les dépenses d'aides financières du programme s'élèvent à 1 600 \$, ce qui représente 32 % du budget prévu.

De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2015 en prévision d'une participation à ce programme en 2016.

## **4.0 Tronc commun**

### **4.1 Gestion et communications**

Le tronc commun est composé des salaires des employés dédiés à la gestion des programmes, des frais générés par le travail effectué par les consultants, des dépenses liées au plan de communication et des frais engendrés par les déplacements à l'extérieur de la ville.

En 2015, Gazifère n'a utilisé que 59 % du budget prévu pour ce poste budgétaire.

Le départ d'une employée en congé de maladie pour une partie de l'année, la diminution des dépenses associées à la promotion de l'offre, la réduction du nombre d'heures de travail dédiées à la gestion du service de l'efficacité énergétique de même que la non-reconnaissance par la Régie des dépenses associées aux honoraires professionnels encourus pour la préparation par Dunsky du rapport intitulé « *Tests de rentabilité de l'efficacité énergétique : Recommandations pour Gazifère* » à titre de dépenses associées au PGEÉ<sup>8</sup>, justifient cet écart.

### **4.2 Évaluation**

Conformément à la décision D-2014-204, page 68, en 2015, le budget d'évaluation se détaille comme suit :

---

<sup>8</sup> Voir D-2016-014, page 30.

Programme	Budget	Dépense	%
Fenêtres Energy Star	8 000 \$	0 \$	0 %
Révision de certains paramètres de cas-type	6 000 \$	0 \$	0 %
Évaluation des économies unitaires réelles (Fermeture des livres 2014)	6 000 \$	6 000 \$	100 %
<b>Total</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>6 000 \$</b>	<b>30 %</b>

Au 31 décembre 2015, Gazifère n'a dépensé que 6 000 \$, soit 30% du budget prévu. Ce résultat s'explique par le fait que Gazifère n'a pas procédé à l'évaluation du programme **Fenêtres Energy Star** ni révisé comme prévu les paramètres de certains cas-types composant son PGEÉ.

### **Fenêtres Energy Star**

Avant d'entreprendre l'évaluation du programme **Fenêtres Energy Star** et d'amorcer une campagne de sensibilisation sur les bénéfices d'acquiescer des produits certifiés Energy Star, Gazifère a souhaité s'appropriier la réalité de son marché et consulter les principales entreprises effectuant la vente et l'installation de fenêtres en Outaouais. Sur les 15 entreprises consultées, 86 % ont confirmé vendre uniquement des produits certifiés Energy Star. La balance affirme pour leur part vendre rarement ou très rarement des produits non certifiés.

Par ailleurs, dans le cadre du dossier R-3879-2014, Gaz Métro a déposé à la pièce Gaz Métro-110, document 1, la synthèse produite par Econoler suivant l'exercice de balisage des évaluations pour ce type de mesure. Les constats de cette évaluation ont mené à la révision à la baisse des économies unitaires qui a eu un effet à la baisse sur la rentabilité du programme (déjà négative). Conséquemment, Gaz Métro a mis fin au programme PE124 Fenêtres Energy Star au 30 septembre 2015.

Considérant l'ensemble des informations qui précèdent, Gazifère a choisi de ne pas engager de dépenses pour l'évaluation ou la promotion de ce programme.



## Révision des paramètres de certains cas-types

En 2015, Gazifère prévoyait effectuer la révision de certains paramètres du cas-type des programmes suivants : **Trousse de produits économiseurs d'eau chaude** – *volet abaissement de la température du chauffe-eau*, **Appui aux initiatives** – *volets Optimisation énergétique et Aide à l'implantation*, **Chauffe-eau efficace** (petit réservoir) et **Thermostats programmables**.

Or, Gazifère considère que l'exactitude des cas-type des programmes qu'elle choisira de reconduire dans le cadre de son prochain PGEÉ est une priorité. Gazifère entreprendra au cours des prochaines semaines une révision non pas partielle, mais complète des programmes. Les dépenses associées à cette tâche seront intégrées aux dépenses prévues pour le poste budgétaire « *Consultant* » dont le mandat en 2016 prévoit la participation à l'élaboration du nouveau PGEÉ.